

Décision

Générale

colonial

Décision n° 185 du 11 février 1950 :

n° 185

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1950

Date de publication
11 février 1950

Date du numéro
28 février 1950

TEXTE INTÉGRAL

Est libéré du service actif, pour fin de contrat : 849 Chamsan Saïd, caporal, 1er compagnie, pour compter du 8 février 1950. Ce gradé totalisant 15 ans de service à la milice indigène et 6 ans, 4 mois, 21 jours à la garde indigène, soit, 21 ans, 4 mois, 21 jours, percevra une pension annuelle de huit mille neuf cent soixante-quatorze francs (8.974:.) pension sera payée trimestriellement,.